

ORDRE DU JOUR

1. Service de Santé au Travail
Interentreprises du Nucléaire :
renouvellement de l'agrément
(pour avis)

**1. SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISES
DU NUCLÉAIRE : RENOUELEMENT DE L'AGRÉMENT (pour avis)**

La direction soumet à l'avis des CE et CCE le renouvellement de l'agrément su Service de Santé « nucléaire ».

13 CE ont émis un avis défavorable, 11 ont émis un avis favorable.
Les médecins concernés ont émis très largement un avis favorable.

2. Calendrier 2019 du CCE EDF SA

3. Approbation des procès-verbaux

Plusieurs réserves encadrent ces avis

4. Présentation de
M. BENSSASSON Directeur EDF
Pôle Energies Renouvelables

Au premier rang, la nécessité de renforcer la pluridisciplinarité, de suivre les prestataires et intérimaires, le suivi des chantiers, la surveillance médicale des infirmiers et assistants des CNPE.

La délégation FO a voté pour la mise en place d'une expertise visant éclairer le CCE avant de formuler ultérieurement un avis.

L'ensemble de la déclaration FO en pièce jointe.

2. CALENDRIER 2019 DU CCE EDF SA

Le calendrier des séances de 2019 est adopté. (Voir en PJ).

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

L'ensemble des procès-verbaux sont adoptés

4. PRÉSENTATION DE M. BENSSASSON DIRECTEUR EDF PÔLE ENERGIES RENOUVELABLES

Le nouveau Directeur du Pôle Energies Renouvelables est venu se présenter et échanger sur les enjeux des énergies Renouvelables. Celui-ci s'est félicité du plan solaire annoncé fin 2017.

M. BENSSASSON a indiqué que selon lui une entreprise marche sur trois pieds :

- Clients-usagers
- Collaborateurs
- Investisseurs-actionnaires

FO a rappelé la nécessité :

- de maintenir EDF Service public intégré impliquant la nécessité de conserver le mix EDF notamment de son parc Hydro et ses compétences en matière d'Ingénierie.
- de moderniser le mix en y intégrant les renouvelables, éoliens et solaires compatibles au maintien de l'équilibre du réseau et la sûreté du système, mais comment expliquer que les salariés de ces nouvelles filières de production ne se voient pas appliquer le Statut tel que prévu pour les activités de production.

EN QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs résolutions ont été proposées aux votes :

- Une concernant une « initiative » CCE, le 22 novembre 2018 visant à réunir les secrétaires et RS CE pour une journée de débats et de réflexion.
- Une concernant le lancement d'une étude qualitative sur la « représentation du personnel » cette expertise ayant comme finalité de faire un bilan du vécu des militants de « terrain » dix ans après la suppression des Instances statutaires et la mise en place des IRP de « Droit commun ».

La délégation FO a voté ces résolutions

La délégation CGT sans débat préalable a soumis une résolution consistant à commanditer une expertise sur l'équilibre « Offre-demande » sur l'île de Miquelon (Saint Pierre et Miquelon).

Sur le fond : nul besoin d'expertise pour faire le constat que cet archipel au milieu de l'atlantique Nord a besoin de sortir des fourches caudines de la gestion financière qu'impose la « Tête de groupe » aux différentes directions métiers et tout particulièrement à la Direction des Systèmes Energétiques Insulaires : des investissements sont nécessaires, CAPEX !!!, sur l'outil de production.

Sur la forme, FO a interpellé les délégations au CCE sur le fait qu'aucun contact n'a été pris avec l'instance de représentation du Personnel de St Pierre et Miquelon.

Nous avons souhaité que celle-ci soit associée... cette simple requête n'étant pas recevable aux yeux des délégations CGT et CFE qui ont voté pour cette expertise nous avons motivé notre vote contre par l'expression suivante :

« Nous nous interrogeons sur la capacité du CCE à s'autosaisir d'une question d'organisation sans que l'instance locale habilitée à traiter ces questions ne l'ait sollicité.

■ *Une expertise doit être un outil aux services des élus afin de faire des propositions à l'autorité compétente en matière d'organisation. Or si l'expertise est commanditée au niveau CCE, de qu'elle autorité dispose le président du CCE pour prendre les décisions au périmètre de ST Pierre et Miquelon ?*

■ *Nous ne sommes pas à FO pour le « centralisme démocratique ». Aboutissant à des Oukases. Nous demandons que les élus du Personnel locaux du périmètre de St pierre et Miquelon soient impliqués et exigeons leur avis tant sur l'expertise elle-même que sur les attendus de cette expertise.*

Nous demandons par conséquent le report du vote de cette résolution dans l'attente du retour de l'expression des représentants du personnel locaux. »

Prochain CCE le 19 et 20 septembre 2018 avec à l'ordre du jour :

- Projet de mise à l'arrêt de la centrale de Fessenheim.
- Projet de prolongation du dispositif CFC « Fermeture de site »
- Création Division DAIP-DPIT
- Agrément du SSTIE Nucléaire